

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
LUNDI 13 FEVRIER 2006

L'an deux mil six et le lundi treize février, à vingt et une heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT ANTONIN DE LACALM, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : *Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX , Serge BOURREL, Jean ZANINI, Jean-Paul CAYZAC, Hervé BOULADE, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Sabine COUTANT, Michel LALBAT, Simone BRISORGUEIL, Michel GAU, Jean-Claude MADAULE, Hubert BERNARD, Claude FABRE, Michel GAGNON, Bernard PANIS, Michel AMIEL, Henri VIAULES, Michel DURAND, Suzanne ALMOYNER, Pierre CALVIGNAC, Jacques RIGAL, Jean Claude GASC, Jean-Luc CANTALOUBE, Jocelyne SALVAN, Claire BERNAT, Régis AMIEL, Maurice ROUQUIER, Pierre PAYRASTRE, Bernard TROUILHET.*

Absents excusés : *Chantal MARIES, Sylvain VALERO, Jean Philippe ROUMEGOUX.*

Participaient également à la séance :

Monsieur Philippe FOLLIOU, Député du Tarn.

Monsieur Jean ROGER, Conseiller Général

Monsieur Georges CABANEL, Trésorier.

Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur Général des Services.

Mademoiselle Fabienne CAZAGOU, coordonnatrice enfance jeunesse

Madame Virginie MARCOU, Secrétaire.

*Monsieur Robert ROUMEGOUX a été désigné **secrétaire de séance.***

Après l'intervention de Monsieur Philippe FOLLIOU consacrée au dispositif des «Pôles d'excellence ruraux », et après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil de Communauté et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Président déclare la séance publique ouverte.

Les procès verbaux des séances des 26 juillet et 5 novembre 2005 sont adoptés à l'unanimité.

Renouvellement des commissions

Dans le prolongement du renouvellement de l'exécutif communautaire Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté une adaptation des commissions renouvelées composées des titulaires suivants :

	Développement Economique et Aménagement du territoire	Vie Sociale	Identité et Valorisation du territoire	Environnement Culture Cadre de Vie	Travaux Voirie Réseaux
Fauch	Robert ROUMEGOUX	Chantal MARIÉS	Robert ROUMEGOUX	Chantal MARIÉS	Robert ROUMEGOUX
Laboutarié	Serge BOURREL	Jean ZANINI	Serge BOURREL	Serge BOURREL	Jean ZANINI
Lamillarié	Hervé BOULADE	Jean-Paul CAYZAC	Hervé BOULADE	Jean- Paul CAYZAC	Jean- Paul CAYZAC
Lomers	Henri GERAUD	Henri GERAUD	Claude ROQUES	Henri GERAUD	Claude ROQUES
Orban	Michel LALBAT	Simone BRISORGUEIL	Simone BRISORGUEIL	Simone BRISORGUEIL	Michel LALBAT
Poulan Pouzols	Jean-Claude MADAULE	Michel GAU	Jean-Claude MADAULE	Michel GAU	Michel GAU
Réalmont	Henri VIAULES Claude FABRE Michel AMIEL	Claude FABRE Michel AMIEL	Bernard PANIS	Hubert BERNARD Michel GAGNON Henri VIAULES	Michel GAGNON Bernard PANIS
Ronel	Michel DURAND	Suzanne ALMOYNER	Suzanne ALMOYNER	Michel DURAND	Michel DURAND
Roumégoux	Pierre CALVIGNAC	Jacques RIGAL	Jacques RIGAL	Jacques RIGAL	Pierre CALVIGNAC
St Antonin de Lacalm	Jean-Luc CANTALOUBE	Jean-Claude GASC	Jean-Luc CANTALOUBE	Jean-Claude GASC	Jean-Claude GASC
St Lieux Lafenasse	Jocelyne SALVAN	Claire BERNAT	Jocelyne SALVAN	Claire BERNAT	Jocelyne SALVAN
Sieurac	Sylvain VALERO	Jean-Daniel LUGAGNE	Jean-Daniel LUGAGNE	Jean-Daniel LUGAGNE	Sylvain VALERO
Terre Clapier	Jean-Philippe ROUMEGOUX	Maurice ROUQUIER	Jean-Philippe ROUMEGOUX	Maurice ROUQUIER	Maurice ROUQUIER
Le Travet	Pierre PAYRASTRE	Bernard TROUILHET	Bernard TROUILHET	Pierre PAYRASTRE	Pierre PAYRASTRE

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir les commissions ainsi constituées.

Prise en charge de dépenses d'investissement

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de prendre en charge les dépenses suivantes sur la section d'investissement :

Fournisseur	Objet	Montant	Imputation
Jean-Noël MOUGEL	Grosses réparations crèche « La Farandole »	438.72 €	2317/52
LVT Barthe	Grosses réparations véhicule « Ordures Ménagères »	3986,33 €	2182/55
M LASSALE	Panneau de signalisation crèche « La Passerelle »	121,99 €	2188/47
VEZES	Panneau de signalisation « Centre de Ressources »	191,36 €	2188/40

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions.

Exercice de la compétence tourisme : choix du délégataire

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que par délibération en date du 19 décembre 2005 la Communauté de Communes s'est prononcée en faveur d'une gestion déléguée de la compétence tourisme qui lui a été transférée au 1^{er} janvier 2006 au titre de l'article 3-1-2 des statuts modifiés.

Par cette délibération le Conseil de Communauté a mandaté Monsieur le Président pour engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la procédure simplifiée de l'article L 1411-14 du CGCT.

Un avis d'appel à candidature détaillant les modalités de la délégation et les caractéristiques du service délégué a été publié le 27 janvier 2006. Une candidature a été présentée par l'Office du Tourisme de Réalmont.

- Considérant l'objet et la nature de la délégation,
- Considérant les critères d'appréciation de la candidature,
- Au regard des contraintes de proximité et la nécessaire participation des acteurs économiques locaux qu'impose la nature d'un tel service,

il est proposé de retenir comme délégataire l'Office de Tourisme de Réalmont et d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention triennale de délégation de service public avec cette association à condition qu'elle modifie ses statuts, sa composition et son organisation, afin d'intégrer ces nouvelles missions.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir cette proposition et d'habiliter le Président à organiser et signer la convention liant la CCR et le futur Office de Tourisme Intercommunal du Réalmontais, délégataire de ce service public.

SPANC : constitution de la commission DSP

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que par délibération en date du 19 décembre 2005 le Conseil de Communauté a choisi la délégation comme mode de gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

En vertu de l'article L 1411-5 du CGCT, il convient de modifier la commission de DSP initiale qui doit être composée, outre du Président ou de son représentant, de 5 membres. L'élection donne les résultats suivants :

Commission DSP SPANC	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Jean Paul CAYZAC	- Michel DURAND
- Maurice ROUQUIER	- Michel AMIEL
- Bernard PANIS	- Michel GAGNON
- Pierre PAYRASTRE	- Michel GAU
- Pierre CALVIGNAC	- Michel SERRES

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir la nouvelle composition de la commission de Délégation du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Réalmontais.

Mise à disposition d'un agent de la CCR

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la compétence tourisme est désormais exercée par délégation par l'Office du Tourisme Intercommunal du Réalmontais.

Afin de faciliter la cohérence des actions conduites dans ce cadre, il est proposé d'apporter un appui technique à cette structure associative par la mise à disposition à temps complet de l'animatrice territoriale, Madame Mélanie LAUTAR.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté (pour : 29 abstention : 1) décide :

- d'autoriser cette mise à disposition à compter du 1^{er} mars 2006, sous réserve de l'avis favorable de la CAP compétente,
- d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention organisant cette mise à disposition.

Collecte des ordures ménagères : recrutement de personnels saisonniers

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'organisation du service de collecte des ordures ménagères nécessite de faire appel chaque année, durant la saison estivale, à du personnel saisonnier mis à disposition par la ville de Réalmont.

Compte tenu du transfert à la CCR de l'ensemble des postes liés à l'exercice de cette compétence et des caractéristiques particulières des emplois à pourvoir, il est proposé désormais de pourvoir directement ces postes en créant sur la base de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 deux postes d'agent de salubrité non titulaires, à temps complet.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de retenir cette proposition
- d'habiliter Monsieur le Président à pourvoir à ces recrutements afin d'assurer la continuité du service
- dit que les crédits nécessaires au financement de ces postes seront inscrits au budget primitif 2006.

Appel à projet « Appui aux Territoires Ruraux » : constitution de l'équipe de projet

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le cahier des charges de la consultation lancée en vue de constituer l'équipe chargée de mener à bien l'appel à projet pour lequel la Communauté de Communes est lauréate.

Il rappelle les axes sur lesquelles porte l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

A l'issue d'une mise en concurrence conduite dans le cadre d'un marché de prestation de service lancé selon la procédure adaptée, il propose de retenir les cabinets suivants :

cabinets	Interface /Etcharry	Ressources consultant	Urbanis/Sudre
lots	1-2-4	3	5
Montant HT	35 280 €	28 700 €	35 500 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de retenir l'équipe de projet ainsi proposée
- dit que conformément au cahier des charges le cabinet Interfaces est désigné parmi ces prestataires comme mandataire unique et qu'à ce titre, il aura la charges de coordonner l'équipe retenue concernant le suivi administratif, technique et financier de cet appel à projet
- dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ces études seront prévus sur l'opération N° 53.

Diagnostic Habitat : demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que dans le cadre de sa démarche de développement durable, le projet présenté par le Réalmontais est lauréat de l'appel à projet «Appui aux Territoires Ruraux » lancé par la DATAR et la Caisse des dépôts et Consignations. Il s'agit d'une reconnaissance au plan national, du travail engagé dans ce cadre qu'il convient désormais de conforter.

Il rappelle les grandes lignes de cette candidature présentée à l'échelle nationale et du cahier des charges correspondant aux actions envisagées. A travers un appui de type « assistance à maîtrise d'ouvrage » l'intervention de l'état doit permettre à la Communauté de Communes de s'engager dans une deuxième étape consacrée au développement économique et touristique et destinée à doter les équipes administratives et techniques en place des outils d'évaluation et de pilotage du Projet de Développement Durable du Réalmontais, en vue de s'engager dans une démarche de type Agenda 21 local.

Afin de permettre de compléter l'appui de l'Etat, la conduite d'une étude diagnostic habitat destinée à organiser l'accueil des populations sur le Réalmontais et définir les modalités de requalification de la ville centre est rendue nécessaire. La Communauté de Communes ne pouvant bénéficier d'une aide financière de l'Etat à ce titre, il est proposé, dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant, de solliciter le Conseil Régional pour une subvention attendue à hauteur de 20% d'un coût estimé à 35 500 €HT, soit 7 100 €

estimatif ht	35 500,00 €
Conseil Régional Midi Pyrénées	7 100,00 € 20,00%
Communauté de Communes	<u>28 400,00 €</u> 80,00%
	35 500,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Région l'aide financière ainsi détaillée, indispensable au financement de ce deuxième volet du Projet de Développement Durable du Réalmontais.

Engagement d'une démarche agenda 21 local : demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que dans le cadre de sa démarche de développement durable, le projet présenté par le Réalmontais est lauréat de l'appel à projet «Appui aux Territoires Ruraux » lancé par la DATAR et la Caisse des dépôts et Consignations. Il s'agit d'une reconnaissance au plan national, du travail engagé dans ce cadre qu'il convient désormais de conforter.

Il rappelle les grandes lignes de cette candidature présentée à l'échelle nationale et du cahier des charges correspondant aux actions envisagées. A travers un appui de type « assistance à maîtrise d'ouvrage » l'intervention de l'état doit permettre à la Communauté de Communes de s'engager dans une deuxième étape consacrée au développement économique et touristique et destinée à doter les équipes administratives et techniques en place des outils d'évaluation et de pilotage du Projet de Développement Durable du Réalmontais, en vue de s'engager dans une démarche de type Agenda 21 local.

Afin de permettre de compléter l'appui de l'Etat, la conduite d'une étude destinée à formaliser la Démarche Agenda 21 du Réalmontais à partir du Projet de Développement Durable du Réalmontais est rendue nécessaire. La Communauté de Communes ne pouvant bénéficier d'une aide financière de l'Etat à ce titre, il est proposé, dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant, de solliciter le Conseil Régional pour une subvention attendue à hauteur de 70% d'un coût estimé à 35 280 €HT, soit 24 696 €

estimatif ht	35 280,00 €
Conseil Régional Midi Pyrénées	24 696,00 € 70,00%
Communauté de Communes	10 584,00 € 30,00%
	<u>35 280,00 €</u>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Région l'aide financière ainsi détaillée, indispensable au financement de ce deuxième volet du Projet de Développement Durable du Réalmontais.

Volet II P.D.D.R. : Etude de positionnement économique et touristique. Demande de subvention auprès du Conseil Général du Tarn au titre du fonds de développement territorial

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que dans le cadre de sa démarche de développement durable, le projet présenté par le Réalmontais est lauréat de l'appel à projet «Appui aux Territoires Ruraux» lancé par la DATAR et la Caisse des dépôts et Consignations. Il s'agit d'une reconnaissance au plan national, du travail engagé dans ce cadre qu'il convient désormais de conforter.

Il rappelle les grandes lignes de cette candidature présentée à l'échelle nationale et du cahier des charges correspondant aux actions envisagées. A travers un appui de type «assistance à maîtrise d'ouvrage» l'intervention de l'état doit permettre à la Communauté de Communes de s'engager dans une deuxième étape consacrée au développement économique et touristique et destinée à doter les équipes administratives et techniques en place des outils d'évaluation et de pilotage du Projet de Développement Durable du Réalmontais, en vue de s'engager dans une démarche de type Agenda 21 local.

Afin de permettre de compléter l'appui de l'Etat, la conduite d'une étude destinée à conforter le développement économique et touristique du Réalmontais est rendue nécessaire. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement immédiat du transfert de la compétence tourisme à la CCR au 1^{er} janvier 2006. La Communauté de Communes ne pouvant bénéficier d'une aide financière de l'Etat à ce titre, il est proposé de solliciter, dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant le Conseil Général au titre du FDT, avec une subvention attendue de 15 000 € soit 50% d'un coût estimé à 30 000 €HT.

estimatif ht	30 000,00 €
Conseil Général du Tarn	15 000,00 € 50,00%
Communauté de Communes	15 000,00 € 50,00%
	<u>30 000,00 €</u>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général l'aide financière ainsi détaillée, indispensable au financement de ce deuxième volet du Projet de Développement Durable du Réalmontais.

FAVIL : demande subvention auprès du Conseil Général

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'il convient de solliciter auprès du Conseil Général la subvention FAVIL, dont la dotation s'élève en 2006 à 100 874 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir cette proposition.

Subvention à la crèche « La Farandole »

En application de la nouvelle instruction budgétaire M14 cette subvention d'équipement sera amortie sur 15 ans.

Dans le cadre des compétences dévolues par ses statuts, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'attribuer les subventions suivantes, eu égard à l'intérêt communautaire des actions concernées.

Bénéficiaires	Objet	Montant	Imputation
Association La Farandole	Avance subvention CAF et leader + participation fonctionnement crèche 2006	20 930 €	6574
Association La Farandole	Subvention d'équipement parvis (solde à la charge de la CCR)	8 970 €	204/52
		29 900 €	TOTAL

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir cette proposition et de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

SPANC : Avenant convention de prestation de services

Monsieur le Président rappelle qu'une procédure de délégation de service public est engagée pour la mise en œuvre du SPANC.

Dans l'attente du choix du délégataire, dans un souci d'assurer la continuité du service public, il propose au Conseil de Communauté de signer un avenant à la convention liant la CCR à la Compagnie Générale des Eaux pour le contrôle des installations neuves d'assainissement non collectif afin de poursuivre cette prestation de service jusqu'à la mise en place du nouveau service.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (pour : 29 abstention : 1, Monsieur Claude ROQUES ne participe pas au vote) de retenir cette proposition.

Candidature à l'appel à projet « Pôles d'excellence rurale ».

Monsieur le Président présente le contenu de l'appel à projet « pôles d'excellence rurale » lancé par le Ministère de l'Aménagement du territoire.

Il propose le dépôt d'une candidature commune aux quatre communautés de communes du Sud du Pays de l'Albigeois et des Bastides, c'est à dire les communautés de communes du Réalmontais, du Villefranchois, du Montredonnais et des Monts d'Alban. Il indique qu'au-delà du financement de projets d'investissements, cette candidature doit permettre de renforcer significativement les collaborations entre ces quatre intercommunalités.

Dans un souci de cohérence et fidèle à l'esprit qui a prévalu à la mise en place du Pays de l'Albigeois et des Bastides, Monsieur le Président propose que le dossier de candidature soit porté par l'Association de Pays Albigeois et Bastides.

Le Président présente ensuite le projet de dossier de candidature au Pôles d'excellence rurale. Ce dossier expose les objectifs, la stratégie, l'organisation du pilotage de l'opération et l'ensemble des projets d'investissement proposés par les quatre communautés de communes.

Monsieur Robert ROUMEGOUX attire l'attention des membres du Conseil de Communauté sur l'importance de la desserte en haut débit des zones non couvertes par l'ADSL. Monsieur CANTALOUBE précise qu'une telle étude est prévue dans la candidature du Pôle. Monsieur ROUMEGOUX souhaite qu'une communication soit faite par la CCR sur ce dossier afin que les administrés soient informés de nos démarches afin de faire évoluer ce dossier.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de participer à l'appel à projet «Pôles d'excellence rurale »,
- d'approuver le dossier de candidature «Pôles d'excellence rurale », joint à la présente délibération, ainsi que les projets qui le composent,
- de demander à l'association du Pays Albigeois et Bastides de déposer le dossier de candidature en son nom et pour le territoire correspondant aux quatre intercommunalités citées.

QUESTIONS DIVERSES

Les Vice Présidents procèdent alors à une communication relative aux travaux des différentes commissions qui porte sur les points suivants :

Économie

-Foncier

Environnement - culture et cadre de vie

-bons résultats de la collecte sélective

-possibilité de prolonger l'OPAH d'un an par avenant (pas d'aide de l'ANAH sur l'animation) Monsieur GERAUD souligne la nécessité de faire le point des besoins dans chaque commune avant de prendre une décision sur ce dossier.

Identité et valorisation

-lancement points communs N° 3 à distribuer en avril

-site Internet : lancement consultation :

Travaux

-Avancement crèche :

-Voirie : travaux 2005 et 2006

Madame SALVAN propose, dans le prolongement de la désignation d'Ingrid BETANCOURT comme citoyenne d'honneur de la CCR, d'organiser une marche à l'échelle intercommunale afin de marquer les 4 ans de sa prise d'otage ; proposition adoptée à l'unanimité.

A l'invitation de Monsieur Serge BOURREL, il est proposé de réunir le prochain Conseil de Communauté à LABOUTARIÉ.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.